

DÉMONTONS LA VIDÉOSURVEILLANCE

Notes pour visite guidée du mardi 18/05/10

Crep – Collectif de réappropriation de l'espace public

Départ : CUS, place de l'Etoile

INTRO

Qui sommes-nous ?

La Crep, espace public, etc. pub, déplacements, privatisation de l'espace...

2004 : premières implantations : objectifs caméras

2007 : congrès de l'An2v : Ras-les-caméras

2010 : Démontons la vidéosurveillance

Pourquoi une semaine d'actions sur la VS ?

La VS est un élément visible, qu'on peut presque toucher de la société de contrôle et de surveillance. C'est aussi le symbole d'une politique qui n'essaie plus d'améliorer la situation sociale et se contente de gérer les problèmes sociaux au lieu de tenter de les résoudre. Elle s'en prend aux plus fragiles, aux moins favorisés.

Comment avons-nous enquêté sur tout ça ?

Rappeler notre ignorance sur de nombreux domaines, parce que tout est maintenu dans le flou, dans l'opaque. Nos sources : des délibérations de conseils de CUS, les DNA (d'où notre scepticisme sur pas mal d'infos...) et France 3.

ÉTAPE 1 : CUS, place de l'Etoile

CENTRE DE SUPERVISION VIDÉO (CSV)

De quand date-t-il ?

Il a été construit en 2003, à la suite de la décision d'installer un réseau de vidéosurveillance sur l'espace public à Strasbourg.

Où est-il ?

Il se situe au sous-sol du centre administratif, dans le prolongement des locaux du SIRAC (le Système informatique de régulation automatique de la circulation) et du PC de la police municipale.

A quoi ressemble-t-il ?

Pour y accéder, on passe une 1re porte (blindée ?) avec une carte magnétique, on est alors dans le SIRAC, on passe aussi devant le PC de la police municipale. Ensuite, on arrive à une 2e porte qu'on ouvre avec une carte magnétique : et nous voilà dans le centre de surveillance vidéo, le CSV.

C'est donc à la fois un espace extrêmement moderne, ses écrans un peu partout, ses sas d'entrée, ses portes blindées et sécurisées, à l'ouverture électronique. Et à la fois, un espace sombre, dans un sous-sol, bref une cave, où des individus complotent on ne sait quoi, tapis dans l'ombre, une ombre plus opaque que ne l'est une épicerie du fin fond de la Corrèze.

Combien sa construction a-t-elle coûté ?

Le chiffre qui revient souvent, c'est 150 000 euros. (ça me paraît peu). Ce chiffre bien sûr ne prend pas en compte tout l'aspect fonctionnement, remise en état, adaptation aux dernières technologies, etc.

Qui y a accès ?

Les agents assermentés. Le comité d'éthique. Les chefs et techniciens du service sécurité de la ville. Certaines visites guidées exceptionnelles pour les conseils de quartiers par exemple. Les policiers (nationaux, municipaux), dans le cadre d'une enquête, peuvent accéder aux enregistrements, mais dans une autre salle.

(Curieux : leur accès est exclusivement réservé au personnel habilité. Les personnes extérieures au service ne peuvent accéder à ces salles qu'avec une autorisation expresse et sont alors nominativement citées dans la main courante informatisée.)

Qui sont les surveillants ?

Des agents assermentés (ils prêtent serment devant un tribunal). L'info qu'on a pu lire, c'est que les premiers agents avaient suivi une formation au Greta de Béziers. Ce Greta propose des formations pour des agents de prévention et de sécurité d'une durée de 70 heures jusqu'à 4 mois. On ne sait pas laquelle les agents ont suivi.

Dans un reportage de France 3 en 2007, on apprenait que les opérateurs étaient formés sur environ 9 semaines (dont au moins une partie en interne) : formation sur les aspects juridiques et déontologiques, apprentissage de la manipulation des caméras, techniques de zoom-dézoom, plans, etc.

Petite anecdote qui n'en est pas une : dans ce même reportage, les visages des agents étaient floutés pour la simple raison que (citation) : «Les opérateurs aussi ont une vie personnelle et il est toujours préférable de travailler dans la confidentialité ». Étonnant, non ?

Combien de surveillants ?

Au départ, ils étaient 8 pour 40 caméras. Puis 14 pour 80 caméras. Puis entre 21 et 24 pour 210 caméras. Ce sont des chiffres de 2007. Aujourd'hui, on sait pas trop, le nombre de caméras atteindrait les 300 dans la CUS, on ne sait pas si le nombre d'agents a augmenté en conséquence. Pour rappel : L'embauche de surveillants derrière les écrans s'est couplé avec le développement de la police municipale (50 policiers municipaux embauchés en 2003), une caméra ne remplace pas un policier, elle implique de nouveaux types de policiers (des agents télé-surveillants). Plus de caméras ne signifie pas moins de policiers, elle signifie plus de politique sécuritaire et aussi une prise en charge par les collectivités locales de la sécurité publique, là où auparavant seul la police nationale, l'Etat, intervenait.

Comment se déroule le travail des surveillants ?

Au minimum, 2 surveillants se relaient 24h sur 24, 7 jours sur 7, devant un mur d'écrans (plusieurs dizaines, on arrive pas à bien les compter sur les images des différents reportages de journalistes qui ont pu entrer). Les agents utilisent un joystick pour diriger les caméras, pour les faire tourner sur elles-mêmes ou pour actionner leur zoom. D'après un article des DNA, les rôles entre les 2 agents sont répartis comme ceci : l'un, le « chasseur », se polarise sur un bâtiment ou sur une situation précise, tandis que l'autre, le « leveur » balaie plus largement les rues.

Critères de sélection de ce qu'ils regardent : « On doit avoir le bon « pif » pour savoir où regarder »

(parole d'agent).

Encore une fois, on a pioché toutes ces infos dans ce qu'on a trouvé dans les journaux, on ne peut pas affirmer que c'est réellement ce qu'il s'y passe.

Que montrent les écrans ?

Les caméras ne permettent pas de regarder à l'intérieur des appartements : un cache s'affiche sur les écrans de manière à masquer les espaces privés. Et les agents n'ont pas accès aux paramètres de ces caches. Les images sont intégrées sur le réglage des caméras, donc même sur les enregistrements, les caches restent.

Comment sont conservées les données ?

Il y a une salle de stockage des enregistrements vidéo. D'après un reportage de France 3, deux personnes y ont accès (un chef de salle et un administrateur du système) et uniquement lors de demandes de visualisation par la justice ou la police. Les images sont conservées 96 heures (la loi autorise jusqu'à 1 mois), sauf si un OPJ a demandé leur archivage, puis elles sont automatiquement et intégralement détruites.

Avec qui le CSV est-il en relation ?

Avec l'ensemble des polices du département, gendarmes compris.

Mais le CSV est relié directement avec le centre d'information et de commandement du commissariat central de la police nationale, où les agents peuvent basculer instantanément les images. La police ne peut apparemment pas les manipuler (en 2007, en tout cas, c'était ce qui se disait, mais ça a peut-être changé aujourd'hui).

Sur demande de la police, le CSV peut également être amené à observer certains trucs, du genre les policiers recherchent un scooter rouge, les agents doivent regarder s'ils ne le voient pas. Donc, agents municipaux et policiers nationaux sont très liés, puisque si la police ne manipule pas les images, elle manipule les agents chargés de les manipuler...

A côté de cet accès très simplifié aux images en direct, il y a pour la police et la justice l'accès aux images enregistrées, qui se fait là selon une procédure codifiée.

ÉTAPE 2 : PLACE DU CORBEAU

DESCRIPTIF TECHNIQUE = OBSERVATION IN SITU

- Les différents modèles de caméras (circulation, boule, et autres), leurs potentialités, leur utilisation. *(bref tout le dossier de Philou dont j'ai oublié le contenu précis en fait)*
- Quelles entreprises sont sur le marché strasbourgeois ?
- Coût d'une caméra : De 6 000 à 15 000 euros (cf 20 000 euros selon E. Heilmann, cf ci-dessous en italique)

Combien ça coûte ?

La vidéosurveillance, c'est aussi un très très gros marché, en très forte expansion depuis 20 ans. Rappeler que les caméras sont gérées au niveau de la Communauté urbaine, c'est un service local, alors que la police est nationale.

C'est donc un nouveau coût pour les collectivités locales qui ont là l'occasion de faire de vrais choix en matière de budget.

D'après des infos piochées dans différents PV de conseils de CUS : en tout, on dépasse les 6,5 millions d'euros depuis 2003, le début de l'installation des caméras sur l'espace public (chiffres

Olivier Bitz, chargé sécurité, en juin 2009). A ces 6,5, il faut ajouter les frais de fonctionnement qui étaient estimés en 2003 à 10% du coût de l'équipement. Et encore ajouter les frais de personnel, qui sera chargé de surveiller, préparer les plans pour de futures extensions, maintenir en état le matériel, faire des réunions avec les élus, et autres conneries (700 000 euros par an, d'après R. Herrmann en 2007). Et aussi, sans compter le fonctionnement de la police municipale en général.

D'autres chiffres circulent, notamment d'Eric Heilmann (dans le journal du CUEJ en 2008) : il faut compter 20 000 euros par caméra, installation et transmissions comprises. Pour entretenir le matériel et respecter les normes techniques, 30 à 50% de l'investissement de départ doit être réinjecté chaque année pour les frais de fonctionnement.

(Info : le dispositif de vidéosurveillance de la CTS a coûté 2 millions d'euros (E. Heilmann)).

On trouve tous ces chiffres ici ou là, dans des articles de presse, des PV de conseils de CUS, des interviews : parfois, on lit que c'est 7 millions de 2002 à 2007, parfois 6,5 millions de 2002 à 2009. C'est très très flou.

Et pour tout avouer, on n'a pas encore eu le temps d'approfondir énormément le sujet...

Apporter des jumelles ou longue-vue pour observer de plus près

ÉTAPE 3 : PLACE GUTENBERG

HISTORIQUE

(+ observation in situ de caméras publiques et privées)

1998

Première installation de caméras gérées par le SIRAC et la CTS. Objectif : gérer le trafic routier et du tram. Si elles servaient parfois à d'autres choses (repérer un individu en cas d'agression, etc), c'était une utilisation marginale.

1999

« Les problèmes sociaux se développent malgré nos efforts. Ils nécessitent donc une réponse plus forte, plus crédible. [...] On a longtemps cru que le traitement social, nécessaire bien sûr, adossé au développement économique, suffirait. Force est de constater que non. On envisage des systèmes de vidéosurveillance pour protéger les bâtiments publics ». C'est l'adjoint PS Jean-Pierre Fréani qui parle. C'est le 16 novembre 1999, en conseil municipal à Strasbourg. Le même jour, le maire d'alors, Roland Ries, insiste sur ce qu'il considère comme la priorité des priorités : « la sécurité publique ». *(Tout ça rappelle ce que disait Lionel Jospin pendant la campagne de 2002 (éliminé au 1er tour), sur sa naïveté concernant la sécurité...)*

2000

Sous Roland Ries, la municipalité vote la décision d'équiper toutes les rames de tramway et tous les bus de la CTS (Compagnie des transports strasbourgeois) de caméras de vidéosurveillance. Roland Ries, maire actuel, ne se prive jamais de le rappeler : l'idée de créer un réseau complet de vidéosurveillance à l'intérieur des transports publics est à mettre au crédit du PS. La totalité du réseau de transports est équipée vers la fin 2002.

2001

La campagne électorale municipale porte en grande partie sur les questions de sécurité, de

sentiment d'insécurité et de voitures brûlées, comme un an plus tard la campagne présidentielle qui a vu Le Pen et Chirac s'affronter au 2e tour... La droite remporte les élections, menée par le tandem Fabienne Keller et Robert Grossmann. Le tandem continue sur la lancée de la municipalité précédente, en mettant à peine - mais est-ce si sûr ? - un petit coup d'accélérateur.

2002

C'est le début de la surveillance des rues et places, bref de l'espace public.

Pour le marché de Noël de Strasbourg, installation d'un système de vidéosurveillance provisoire (caméras retirées en janvier)

A Hoenheim, installation en toute autonomie, de trois premières caméras, pensées dès le début comme pérennes.

2003

Première tranche : décision en conseil de communauté urbaine d'installer un réseau permanent de caméras dans les rues et sur les places. 80 caméras-boules sont prévues dans le centre-ville, à la Meinau, à Hoenheim et Bischheim. Sur 91 conseillers, seuls 12 se prononcent contre. Quatre élus s'abstiennent. Les groupes Verts et Socialistes s'opposent au projet, mais Roland Ries semble déjà plutôt favorable au projet, malgré quelques remarques purement techniques. Comme l'exige la loi, un comité d'éthique composé d'élus et de personnalités qualifiées est prévu pour 2004.

A Noël, pour la visite de Nicolas Sarkozy, ministre de l'Intérieur, 40 caméras sont en place et le CSV est en fonction avec 8 agents.

2004

L'installation de cette première tranche se poursuit toute l'année, à la Meinau-Canardière, Hoenheim et Bischheim-Guirbaden. A la Meinau, ces installations sont moyennement bien accueillies, puisqu'on y signale des dégradations répétées les premières semaines.

En mai, un collectif organise une journée d'actions contre la vidéosurveillance « Objectif Caméras », avec plusieurs interventions dans l'espace public à différents endroits du centre-ville.

2005

Deuxième tranche : une première extension est votée en conseil de CUS afin d'atteindre 150 caméras. L'opposition est déjà moins marquée, puisqu'on n'a maintenant plus que 8 votes contre (contre 12 en 2003) et 4 abstentions.

Quartiers visés : Gare, Hautepierre, Elsau, Hoenheim, Bischheim, Schiltigheim, Cité de l'III-Robertsau.

2006

Installation des caméras votées en 2005.

2007

Troisième tranche : 4 ans après la 1re tranche, 2 ans après la 2e tranche, extension votée afin d'atteindre les 210 caméras. L'opposition est maintenant beaucoup moins marquée : 1 seul vote contre (contre 12 en 2003 et 8 en 2005) et 8 abstentions (contre 4 en 2003 et 2005).

Pourtant, la terrifiante délinquance n'a pas augmenté. Qu'est-ce qui explique cette évolution massive des esprits socialistes ? Le renoncement à changer les choses, la croyance en l'efficacité du système malgré les études, la paresse d'esprit, etc

Quartiers visés : Lingolsheim, Bischheim, Schiltigheim, Illkirch, Neuhof, Esplanade, Cronembourg, Neudorf, Elsau, Gare, Krutenau.

Réflexions ouvertes à propos des villes de la CUS : Fegersheim, Wolfisheim, Eckbolsheim, Geispolsheim et Souffelweyersheim.

21 opérateurs garantissent le fonctionnement.

Fin 2007

Strasbourg accueille en grande pompe les 2es Assises de la vidéosurveillance urbaine. Face au discours des promoteurs de la vidéosurveillance, la Crep organise des contre-assises « Debout contre la vidéosurveillance », semaine d'actions et de débats.

2008

Nouvelles élections municipales. Une coalition PS-Verts remporte les élections. Bonne nouvelle ? Que nenni ! Ils remettent vite en cause leurs prise de position de campagne électorale : Le PS s'engageait à « procéder à une évaluation de la vidéosurveillance installée dans l'espace public ». Les esprits rationnels avaient compris : « *avant* de rajouter de nouvelles caméras »... Perdu ! Juste après les élections, les nouveaux élus s'arrangent fort bien de l'installation de caméras prévues avant le scrutin, en 2007... Plutôt que de voter le gel des installations. Personne, ou presque, ne s'en émeut.

Création d'un comité d'éthique de la vidéoprotection, comité en toc (cf étape 4)

2009

Quatrième tranche : sans vote, sans discussion en conseil de CUS, installation (normalement provisoire) de 21 caméras dans le cadre du sommet de l'OTAN, dans les quartiers Wacken, institutions européennes, Port du Rhin et Université. Financement majoritaire par l'Etat. En juin, sollicitation d'un avis du comité d'éthique sur l'extension du réseau aux abords de la médiathèque Malraux, aux abords du plan d'eau de Reichstett, le maintien de 12 des 21 caméras installées pour le sommet de l'Otan.

2010

« Aujourd'hui, le dispositif compte près de 300 caméras dans les espaces publics du centre-ville de Strasbourg mais aussi dans la plupart des quartiers et des communes de la CUS » (Citation du Conseil de CUS du 12/06/2009). Dans le journal, Olivier Bitz promet un gel de l'installation des caméras pour l'année 2010, promesse non tenue, puisque de nouvelles caméras (anciennement OTAN) remplacent d'anciennes caméras exclusivement SIRAC et sont potentiellement utilisables par le CSV (cf Brique 3)

La Crep organise à nouveau une semaine d'actions et de débats sur le sujet : nous y sommes !

ÉTAPE 4 : PLACE DU CHATEAU

COMITÉ D'ÉTHIQUE

(+ problème des autres caméras publiques, SIRAC)

Quand a-t-il été créé ?

Début 2004, un comité d'éthique est mis en place comme l'exige la loi. Il regroupe des magistrats, des policiers, des élus et des personnalités de la société civile. Il se réunit apparemment 1 à 2 fois par an, et n'a donc franchement que très très peu d'intérêt. Même, en 2007, Robert Herrmann signale qu'à sa connaissance ce comité ne s'est jamais réuni...

Qu'en est-il aujourd'hui ?

En septembre 2008, le conseil de CUS a modifié la composition du comité d'éthique et élargi ses compétences. Son nom est désormais « comité d'éthique de la vidéoprotection ». Il a un avis à

donner sur les projets d'extension du réseau. Il peut aussi répondre à tout citoyen qui s'estime lésé d'une manière ou d'une autre.

De qui est-il composé ?

Il est composé de 15 personnes. Sa présidente est pour 3 ans Florence Benoît-Rohmer, ancienne présidente de l'université Robert-Schumann. Les autres membres sont : 4 représentants de l'Etat (préfecture, justice, police, gendarmerie), 3 élus des collectivités locales (dont 1 désigné par le Président de la Cus, et 1 par le maire de Strasbourg), 8 personnalités de la société civile (**membres de conseils de quartier ?**)

2 désignés par le Président de la C.U.S. :

- 1 représentant du monde de la Presse (J Fortier des DNA)
- 1 représentant de la Communauté Universitaire (présidente)

2 tirés au sort :

- 2 représentants parmi des volontaires au sein des Conseils de quartier (enfin !)

2 désignés par des Maires de la C.U.S. :

- 1 représentant par le Maire de la plus grande commune de la C.U.S. (hors Strasbourg)
- 1 représentant désigné par le Maire de la plus petite commune de la C.U.S.

2 désignés par des associations :

- 1 représentant des bailleurs sociaux désigné par l'association des maîtres d'ouvrage
- 1 représentant la Communauté Economique désigné par l'Association des Commerçants "les Vitrines de Strasbourg".

Comment fonctionne-t-il ?

Il a obligation de se réunir au minimum 2 fois par an. En pratique, il se réunit régulièrement tous les 2 mois environ (selon sa présidente). De quoi parle-t-il exactement ? On ne sait pas, les ordres du jour sont secrets.

On a bien accès aux images des réunions puisqu'ils n'ont rien à se reprocher n'en doutons pas ? Faut pas rêver.

Alors, aux comptes rendus au moins ? Non plus.

Quelles décisions récentes a-t-il pris ?

Il a laissé s'installer plus de 20 caméras pour le sommet de l'OTAN, laissant faire l'Etat à sa guise, sans poser aucune question ni condition. Il a ensuite autorisé le maintien d'une partie de ces caméras, installées dans ces conditions.

Mais aussi : Reichstett...le maire de Reichstett a demandé l'implantation et le financement de plusieurs caméras dans sa charmante bourgade alsacienne. Une seule caméra lui a été refusée, alors que la délinquance générale dans la ville a diminué de 40% entre 2003 et 2008!

En gros, le comité freine un peu les choses pour qu'elles passent mieux...

Comment prend-il ses décisions?

Le Comité d'éthique reçoit le Maire de la commune ou son représentant accompagné d'un représentant local des forces de l'ordre et se prononce à partir du dossier qui comprend notamment des éléments sur :

- les données générales de la commune
- la localisation des faits de délinquance
- la présentation d'une analyse des faits constatés et des mesures déjà mises en oeuvre
- la proposition des zones à couvrir par la vidéo

- le coût estimatif de l'installation et la proportionnalité de la mesure envisagée par rapport au problème à traiter
- la procédure d'information mise oeuvre pour l'information du conseil municipal et de la population.

Il donne ensuite un avis motivé au Président de la C.U.S. sur l'opportunité d'une telle installation.

Concrètement ?

Les membres du comité n'ont généralement pas l'ordre du jour à l'avance. A leur arrivée, ils ont un mini-dossier grâce auquel ils vont devoir donner un avis sur l'opportunité d'installer telle ou telle caméra. On leur projette un diaporama : évolution de la délinquance (laquelle et où ?) dans la ville, un bout de plan avec l'endroit où le maire souhaite une caméra, quelques éléments complémentaires du type « présence à proximité d'un commerce de restauration rapide » (comprendre : un Kebab). Et hop ! Les membres du comité doivent se prononcer. Ils ont toutefois la possibilité de convoquer le maire et les services de police ou de gendarmerie concernés pour approfondir un peu les choses, ce qui n'est pas systématique.

Le comité prend-il en compte tous les points de vue ?

Les membres qui le composent n'ont suivi aucune formation sur le sujet, n'ont étudié collectivement aucune des études sur l'efficacité parues en Angleterre ou ailleurs, n'ont rencontré aucun opposant au système, n'ont dialogué avec aucun chercheur ***, et ne se sont jamais rendus sur le terrain. Les décisions ne sont prises qu'à la lumière des arguments développés par le maire de la commune, donc le demandeur, et les services de la police ou de la gendarmerie, peu connus pour être de virulents opposants à l'arsenal techno-sécuritaire...

En bref, ce qu'on pense de ce comité d'éthique en toc :

Le nom même de ce « comité d'éthique de la vidéoprotection » lui interdit toute réflexion critique. Ce terme « vidéoprotection » a été inventé par les industriels de la vidéosurveillance pour nous la faire accepter sans sourciller. Roland Ries le reprend bien sûr de manière « non idéologique »... Rebaptiser ainsi ce maillage de mouchards numériques, c'est en faire un outil high-tech et inoffensif, désormais garant de nos libertés. C'est surtout nous faire oublier qu'elle participe d'une surveillance généralisée (cf multiples fichiers, etc) (privée et publique), nous interdire finalement de penser qu'elle est un instrument de contrôle social. Faire passer pour une garantie de liberté le fait d'être en permanence épié, c'est vouloir nous mettre le doigt dans l'œil ! En résumé, sous couvert de vouloir défendre les droits des citoyens, ce comité a pour seul but de légitimer la vidéosurveillance urbaine, l'opacité

ÉTAPE 5 : DIRECTION LA KRUTENAU, en passant par la rue Ste Madeleine

COMPRENDRE UNE LIGNE DE FUITE

ÉTAPE 6 : SYNDICAT POTENTIEL

CARTE ET APÉRO

Projection de la carte avec explications sur sa réalisation, son utilité, ses enseignements.

Nombre de caméras sur notre carte :

Sur Strasbourg, Eckbolsheim, Lingolsheim, Illkirch, Bischheim, Schiltigheim, Hoenheim, Wolfisheim, Reichstett

- (avec autoroutes) 309 caméras de toutes sortes, dont 255 caméras boules
- (sans autoroutes) 283 caméras de toutes sortes, dont 229 caméras boules

Sur Strasbourg seulement

- (sans autoroutes) 242 caméras de toutes sortes, dont 193 caméras boules